

CC Maine 301 - CC Pays Maronnais - CC du Saosnois

Nom de la commune	Population totale	Date-envoi	Date-distribution	date avis	contenu avis	Observations
Aillières-Beauvoir	220	20/10/2015	22/10/2015	20/11/2015	favorable	Avec une réserve : plus de lisibilités sur l'organisation future.
Avesnes-en-Saosnois	98	20/10/2015	21/10/2015	25/11/2015	défavorable	Insuffisance de renseignements en matière économique et fiscale.
Beaufay	1 413	20/10/2015	21/10/2015	14/12/2015	défavorable	Favorable à une fusion Maine 301 et Pays Maronnais.
Blèves	99	20/10/2015	24/10/2015	08/12/2015	favorable	
Bonnétable	3 987	20/10/2015	21/10/2015	09/11/2015	défavorable	pas d'étude financière, pas de simulation de la baisse de la DGF, seuil de 15 000 habitants trop élevé en zone rurale, existence de graves dissensions sur plusieurs secteurs du département.
Briosne-lès-Sables	542	20/10/2015	21/10/2015	17/11/2015	défavorable	Seuil de 15 000 habitants trop important en secteur rural. Pas d'étude d'impact : fiscalité, baisse des dotations, harmonisation des compétences dans un calendrier très contraint. Existence de graves dissensions entre élus sur le projet de SDCI dans plusieurs secteurs du département.Favorable à une fusion Maine 301 et Pays Maronnais.
Commerveil	120	20/10/2015	21/10/2015	26/11/2015	défavorable	Absence de motivation.
Congé-sur-Orne	357	20/10/2015	22/10/2015	0,15665509	défavorable	Accord pour une fusion entre CC Pays Maronnais et CC du Saosnois (personnel en commun pour le développement économique et le SPANC) mais refuse tout rapprochement avec la CC Maine301 (fiscalité plus importante, harmonisation des taux à la hausse).
Contilly	145	20/10/2015	22/10/2015	26/11/2015	défavorable	Pas d'obligation pour la CC du Saosnois de fusionner. Disparition des services de proximité. Délai trop court.
Courcemont	686	20/10/2015	21/10/2015	02/11/2015	défavorable	Projet de schéma pas satisfaisant en termes de fiscalité, de lien social, de proximité, non respect du bassin de vie, les conseillers s'opposent à la disparition des petites communes, le seuil de 15 000 habitants est trop élevé en secteur rural.La commune a intégré la CC Maine 301 au 1er janvier 2013 pour se rapprocher de son bassin de vie. La CC Maine 301 fonctionne dans un climat serein, un consensus pérenne, des coûts relativement faibles au regard des compétences et des services de proximité Absence d'étude d'impact sur la fiscalité et les compétences (harmonisation). Territoire trop vaste, perte de lien social et de proximité.Existence de graves dissensions sur certains secteurs du département.

CC Maine 301 - CC Pays Marollais - CC du Saosnois

Courcival	88	20/10/2015	21/10/2015	03/12/2015	défavorable	La CC Maine 301 fonctionne dans un climat serein, un consensus pérenne, des coûts relativement faibles au regard des compétences et des services de proximité, avec un coefficient d'intégration fiscale performant et un engagement des communes à ne pas augmenter leurs taux d'imposition jusqu'en 2020. Aucune étude d'impact fiscal réalisée eu égard aux compétences à harmoniser. La CC du Saosnois n'a pas l'obligation de fusionner. Le regroupement des CC du Maine 301 et du Pays Marollais permet d'atteindre le seuil de population défini par la loi. Nouveau territoire trop vaste : difficile à gérer et distance trop importante entre les deux communes les plus éloignées (50 km). Non prise en compte des niveaux de fiscalité différents entre les 3 CC.
Courgains	623	20/10/2015	21/10/2015	13/11/2015	défavorable	Souhaite une fusion de la CC du Pays Marollais avec la CC du Saosnois en raison de la proximité géographique, du bassin de vie, par rapport au nombre d'habitants concernés par ce regroupement mais aussi avec la crainte de l'isolement des petites communes dans un périmètre aussi important.
Dangeul	489	20/10/2015	21/10/2015	20/11/2015	Statu quo	3 élus sont favorables au projet, 4 sont sans opinion, 3 sont favorables au maintien en l'état de la CC du Pays Marollais.
Dissé-sous-Ballon	139	20/10/2015	21/10/2015	03/12/2015	favorable	
Jauzé	93	20/10/2015	21/10/2015	10/12/2015	défavorable	La CC Maine 301 fonctionne dans un climat serein, un consensus pérenne, des coûts relativement faibles au regard des compétences et des services de proximité, ainsi qu'une intégration fiscale significative. Le seuil de 15 000 habitants est trop élevé en secteur rural. Absence d'étude d'impact sur la fiscalité, les compétences (harmonisation), la baisse de la DGF. Existence de graves dissensions sur certains secteurs du département.
Les Aulneaux	112	20/10/2015	21/10/2015	30/11/2015	défavorable	La CC Maine 301 est trop éloignée des Aulneaux, 50 km entre la commune et celle de Beaufay. Le bassin de vie de Maine 301 est orienté vers l'agglomération mancelle, ce qui n'est pas le cas des CC de Mamers et du Pays Marollais. Favorable à une fusion à deux CC Pays Marollais et Saosnois.
Les Méés	104	20/10/2015	21/10/2015	19/11/2015	favorable	
Louvigny	198	20/10/2015	21/10/2015	01/12/2015	défavorable	favorable à une fusion entre CC du Saosnois et du Pays Marollais.
Louzes	102	20/10/2015	21/10/2015	19/11/2015	défavorable	Périmètre trop vaste. Nombre de délégués trop important. Hausse de la fiscalité. Bassins de vie et d'emploi différents.

CC Maine 301 - CC Pays Marollais - CC du Saosnois

Lucé-sous-Ballon	116	20/10/2015	22/10/2015	20/11/2015	défavorable	Souhaite rejoindre la CC des Portes du Maine et des Rives de Sarthe : bassin d'emploi Ballon, Ste Jamme, Montbizot.
Mamers	5 633	20/10/2015	21/10/2015	09/12/2015	défavorable	Favorable à dans un délai raisonnable pour une fusion avec CC Pays Marollais et à plus long terme (pas avant 2020) avec la CC Maine 301.
Marolles-les-Braults	2 189	20/10/2015	22/10/2015	01/12/2015	défavorable	Absence de motivation.
Marollette	139	20/10/2015	21/10/2015	30/11/2015	défavorable	Absence de motivation.
Meurcé	265	20/10/2015	21/10/2015	10/11/2015	défavorable	Absence de concertation, absence de cohérence géographique, perte du pouvoir de décisions, problème de la proximité des services en raison de l'étendue du territoire.
Mézières-sur-Ponthouin	681	20/10/2015	21/10/2015	17/12/2015	défavorable	trop de communes, territoire trop étendu, population trop importante.
Moncé-en-Saosnois	264	20/10/2015	21/10/2015	01/12/2015	défavorable	La CC Maine 301 ne correspond pas au bassin d'emploi. La commune est tournée vers Marolles, St Cosme en Vairais et Mamers. Nouveau périmètre trop étendu (50 km entre les deux communes les plus éloignées). La fiscalité de la CC Maine 301 est trop importante. D'un point de vue économique, la CC Maine 301 est tournée vers Le Mans. Avis favorable pour un regroupement entre la CC du Saosnois et la CC du Pays Marollais (il existe déjà des habitudes de travail en commun, voire des mutualisations dans le domaine économique, touristique et le SPANC).
Monhoudou	235	20/10/2015	23/10/2015	30/11/2015	défavorable	pas de commentaire
Nauvay	14	20/10/2015	23/10/2015	06/12/2015	défavorable	Manque d'éléments sur le mode de fonctionnement de la nouvelle structure et sur les économies envisagées, non respect du bassin de vie des habitants de la commune et de la CC du Pays Marollais, augmentation substantielle de la fiscalité pour les administrés de la commune et de la CC du Pays Marollais.
Neufchâtel-en-Saosnois	1 007	20/10/2015	21/10/2015	10/12/2015	défavorable	Absence de motivation.
Nogent-le-Bernard	994	20/10/2015	21/10/2015	20/11/2015	défavorable	au regard des difficultés que soulève le projet dans de nombreux territoires du département mais favorable à la fusion Maine 301, Pays Marollais et Saosnois.
Nouans	287	20/10/2015	21/10/2015	16/11/2015	favorable	
Origny le Roux	290	20/10/2015	21/10/2015	01/12/2015	défavorable	compétences hétérogènes, niveau d'intégration des 3 CC disparates, nécessite un long de travail de préparation en vue d'un rapprochement, le projet est trop précipité, territoire vaste: problème d'accès aux services, aucun élément sur les conséquences financières et fiscales de la fusion ni sur ses conséquences en terme de gestion du personnel et d'organisation.

CC Maine 301 - CC Pays Maronnais - CC du Saosnois

Panon	45	20/10/2015	23/10/2015	10/12/2015	défavorable	Absence de motivation.
Peray	71	20/10/2015	21/10/2015			
Pizieux	86	20/10/2015	21/10/2015	17/11/2015	défavorable	Délai trop court, problème de représentativité des petites communes, n'intègre pas le dispositif commune nouvelle.
René	373	20/10/2015	23/10/2015	10/12/2015	favorable	
Rouperroux-le-Coquet	316	20/10/2015	21/10/2015	03/12/2015	défavorable	La CC du Saosnois peut rester seule (seuil minimal de population atteint). Les CC Maine 301 et Pays Maronnais atteignent le seuil légal. Nouvelle structure trop importante, en termes de population et de distances. Pas d'étude d'impact fiscal sur les compétences transférées et interrogations sur les dotations de l'Etat.
Saint-Aignan	267	20/10/2015	21/10/2015	25/11/2015	défavorable	Favorable à un rapprochement avec la CC Maine 301 dans la mesure où la CC du Saosnois peut rester toute seule.
Saint-Calez-en-Saosnois	171	20/10/2015	21/10/2015	26/11/2015	défavorable	Favorable à une fusion CC Pays Maronnais et Saosnois.
Saint-Cosme-en-Vairais	2 030	20/10/2015	21/10/2015	05/11/2015	favorable	
Saint-Georges-du-Rosay	431	20/10/2015	21/10/2015	02/11/2015	défavorable	La CC Maine 301 fonctionne dans un climat serein, un consensus pérenne, des coûts relativement faibles au regard des compétences et des services de proximité, ainsi qu'une intégration fiscale significative. Le seuil de 15 000 habitants est trop élevé en secteur rural. Absence d'étude d'impact sur la fiscalité, les compétences (harmonisation), la baisse de la DGF. Existence de graves dissensions sur certains secteurs du département.
Saint-Longis	537	20/10/2015	22/10/2015	19/11/2015	défavorable	Absence de concertation, population non consultée, aucune interaction avec la CC Maine 301, problème de la gouvernance, territoire trop étendu, Plutôt favorable à une fusion à 2, CC du Saosnois et CC du Pays Maronnais.
Saint-Pierre-des-Ormes	237	20/10/2015	21/10/2015			
Saint-Rémy-des-Monts	692	20/10/2015	21/10/2015	03/11/2015	favorable	
Saint-Rémy-du-Val	571	20/10/2015	21/10/2015			
Saint-Vincent-des-Prés	524	20/10/2015	21/10/2015	07/12/2015	défavorable	Favorable à une fusion CC du Saosnois et CC du Pays Maronnais.
Saosnes	220	20/10/2015	23/10/2015	03/12/2015	Defavorable	Plutôt favorable à un regroupement entre les CC du Saosnois et du Pays Maronnais car mutualisations existantes (SPANC, culture, voirie). Territoire trop vaste : risque d'isolement des petites communes, nombre de délégués trop important pour permettre de prendre des décisions dans de bonnes conditions.
Suré	273	20/10/2015	21/10/2015			

CC Maine 301 - CC Pays Maronnais - CC du Saosnois

Terrehault	135	20/10/2015	21/10/2015	20/11/2015	Défavorable	La CC Maine 301 fonctionne dans un climat serein, un consensus pérenne, des coûts relativement faibles au regard des compétences et des services de proximité, ainsi qu'une intégration fiscale significative. Le seuil de 15 000 habitants est trop élevé en secteur rural. Absence d'étude d'impact sur la fiscalité, les compétences (harmonisation), la baisse de la DGF. Existence de graves dissensions sur certains secteurs du département. Favorable à une fusion à 2 CC Pays Maronnais et CC Maine 301. Territoire trop vaste à 3 CC.
Thoigné	169	20/10/2015	21/10/2015	16/11/2015	favorable	
Vezot	69	20/10/2015	21/10/2015	17/11/2015	défavorable	Décision unilatérale de la préfète, problème de représentativité des petites communes.
Villaines-la-Carelle	166	20/10/2015	22/10/2015	20/11/2015	défavorable	Absence de motivation.

CC du Saosnois	14/12/2015	Défavorable. Favorable à une fusion mais uniquement avec la CC du Pays Maronnais compte tenu des échanges déjà formalisés (mutualisation de personnelle, convention culturelle...). Territoire de Maine 301 trop éloigné des communes du nord de la CC du Saosnois (plus de 40 km entre Blèves et Beaufay). Grande structure qui entraînera des problèmes de fonctionnement, difficulté de maintenir un service de proximité à cette échelle, crainte d'une augmentation de la fiscalité.
CC Pays Maronnais	14/12/2015	Favorable.
CC Maine 301	16/12/2015	Défavorable. Mariage forcé. Seuil de 15 000 habitants modulé en fonction de la densité de la population trop élevé pour un territoire rural. La CC Maine 301 fonctionnait dans un climat serein, un consensus pérenne, des coûts relativement faibles au regard des compétences exercées et des services de proximité apportés à la population, ainsi qu'une intégration fiscale significative. Aucune étude d'impact financier sur les compétences transférées et l'harmonisation de ces compétences n'a pu être réalisée dans le calendrier imposé par la loi Notre et cela engendrera certainement des hausses d'impôts. Les surcoûts engendrés par ces fusions avec un alignement vers le haut des compétences aura un impact direct sur le contribuable.